

Conseil local : _____ Adresse : _____
 Nom du parent adhérent * : _____ Code postal : _____ Commune : _____
 Prénom : _____ Tél dom : _____ Tél port : _____
 Nom du conjoint[e] : _____ Email : _____
 Prénom : _____
 * Bénéficiaire du reçu don aux œuvres

Nom _____ **Prénom** _____ **Né[e] le** _____ **Établissement** _____ **Classe** _____

1
2
3
4

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FCPE.

Adhésion [une adhésion par famille]
Part variable de la cotisation [Revue des Parents incluse]**
 21,50 € **Cotisation de base**
 ou
 49,50 € **Cotisation solidarité 1**
 ou
 69,50 € **Cotisation solidarité 2**
 ou
 95,00 € **Cotisation solidarité 3**
 ou
 € **Cotisation « précarité »** voir page de droite 2^e paragraphe
 € **+ Part de votre Conseil local**
 € **Abonnement** Lettre La Famille et l'École (facultatif)
 € **Total**
 • Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces
 • Envoyez votre bulletin à la **FCPE départementale [A]** ou remettez-le à votre **conseil local [B]**

Vous souhaitez

- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves
- Être candidat[e] au conseil d'école maternelle-élémentaire
- Être candidat[e] au conseil d'administration [collège, lycée, LP]
- Être délégué[e] au conseil de classe, précisez laquelle : _____
- Un reçu don aux œuvres

Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil local FCPE, précisez lequel : _____
 Étiez-vous adhérent en 2010-2011 ? : _____

* Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la délivrance d'un reçu fiscal au nom de l'adhérent, qui permet une réduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

DATE et SIGNATURE

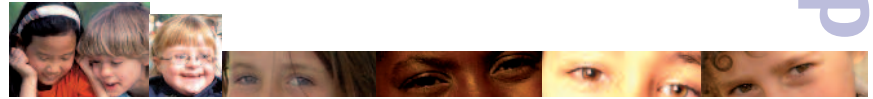
Cotisation : choisissons la solidarité

Chaque famille choisit le montant de sa cotisation :

- La cotisation de base vise à offrir une cotisation accessible aux foyers non imposables (nationale et départementale).
- La cotisation de solidarité : ceux qui le souhaitent et notamment ceux qui peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts, sont invités à choisir ce montant à l'aide du tableau ci-dessous :

	Je choisis	Déduction fiscale	Coût réel après déduction fiscale
Cotisation de solidarité n°1	49,50 €	30,46 €	15,69 €
Cotisation de solidarité n°2	69,50 €	43,66 €	22,49 €
Cotisation de solidarité n°3	95,00 €	60,49 €	31,16 €

Un reçu fiscal sera adressé systématiquement, aux adhérents qui optent pour une des trois cotisations de solidarité.



Des parents présents sur le terrain

Si vous souhaitez participer au conseil local FCPE de l'école de vos enfants, contactez dès la rentrée les représentants FCPE de l'établissement concerné, à défaut la FCPE LANDES.

L'indépendance de notre fédération repose sur sa capacité à autofinancer ses activités par les cotisations des adhérents.

La FCPE propose aussi une cotisation « précarité ». Si vous êtes en situation précaire (RSA, fin de droits), contactez le président du conseil local qui vous proposera une cotisation à un tarif très réduit.

Rappel : la FCPE appelle une seule cotisation par famille.

Prenez contact avec la FCPE départementale [A] ou locale [B]

A **CDPE-FCPE LANDES**
 Conseil départemental de Parents d'Élèves
 3 allée de la Solidarité
 40000 MONT-DE-MARSAN
 Courriel : contact@fcpe40.org
 Tél. : 05 58 06 25 79
 Fax : 05 58 05 93 01
 Permanence téléphonique :
 Lundi, Mardi, mercredi, jeudi
 de septembre à décembre 9 h 30 à 16 h
 de janvier à juin 13 h 30 à 16 h

B **FCPE locale**